

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 AOUT 2023

Secrétaire de séance	: Philippe DREZET
Nombre de membres	: 10
Présents	: 8
<i>Adrien PELLEGRINI, Marie RUFENACHT, Philippe DREZET, Emeric GUINCHARD, Gérard JOUILLE, Mathilde PERRIN, Caroline GEST-CAQUELARD, Laetitia LAMBERT, Gilles MAGNIN FEYSOT, Lucien BENMEHAL</i>	
Absents excusés	: 2
<i>Laetitia LAMBERT, Cyril MERCET</i>	
Date de la convocation	: 21/08/2023
Date d'affichage	: 04/09/2023

ORDRE DU JOUR :

- Validation du Compte-rendu du dernier Conseil Syndical,
- Disponibilité de Caroline HUTIN
- Recrutement de Sarah MESNIER
- Régime Indemnitare de Sarah MESNIER
- Suppression du poste d'Adjoint Administratif et création du poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
- Instauration du temps partiel
- Problème avec le Fond de Concours de la Communauté de Communes
- Planning des réunions de commission pour le projet de commune nouvelle.
- Questions diverses

Début de séance à 20h00.

1. Validation du Compte-rendu du dernier Conseil Syndical

Le Compte-Rendu du Conseil Syndical de la réunion du 27 juin 2023 est adopté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Syndical.

2. Disponibilité de Caroline HUTIN

Le Président informe le Conseil que Caroline HUTIN souhaite être placée en disponibilité de droit pour élever un enfant de moins de douze ans à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le Président propose aux membres du Conseil d'accorder à Caroline HUTIN sa disponibilité pour élever son enfant à compter du 1^{er} octobre 2023.

Décision adoptée à l'unanimité. Elle fera l'objet d'un arrêté.

3. Recrutement de Sarah MESNIER

Le Président informe le conseil qu'il y a eu quatre candidatures pour le poste de secrétaire. Sarah MESNIER a le meilleur profil.

Le Président propose aux membres du Conseil de recruter Sarah MESNIER à compter du 1^{er} septembre 2023.

Décision adoptée à l'unanimité. Elle fera l'objet d'un arrêté.

4. Régime indemnitaire de Sarah MESNIER

Le Président informe que Sarah MESNIER a demandé à conserver son régime indemnitaire acquis dans son ancienne collectivité. Elle souhaite également une compensation de sa prise en charge mutuelle et prévoyance.

Le Président propose aux membres du Conseil d'accepter la rémunération proposée par Sarah MESNIER et d'étudier la possibilité de mettre en place une mutuelle et une prévoyance pour l'ensemble des agents du syndicat.

Décision adoptée à l'unanimité. Le point sur la mise en place d'une mutuelle et d'une prévoyance fera l'objet d'un prochain ordre du jour. Le point sur le régime indemnitaire est refait chaque année en Octobre.

5. Suppression du poste d'Adjoint Administratif et création du poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

Afin de recruter Sarah MESNIER, il est nécessaire de supprimer un poste d'adjoint administratif et de créer un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

Décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif.

Décision adoptée à l'unanimité. Ce point fera l'objet d'une délibération n°2023-08-01.

6. Instauration du temps partiel

Le Président informe qu'il est nécessaire d'instituer le temps partiel au sein du Syndicat de Montbenoit pour pouvoir recruter Sarah MESNIER sur un temps partiel à hauteur de 90%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

Décide d'instaurer la mise en place du temps partiel au sein du Syndicat

Décision adoptée à l'unanimité. Ce point fera l'objet d'une délibération n°2023-08-02.

7. Problème avec le Fond de Concours de la Communauté de Communes

Le Président informe que le syndicat n'a pas encore perçu la somme de 50 000€ allouée par la Communauté de Communes. Le conseil syndicat est en attente que la Communauté de Communes trouve une solution et fixe un rendez-vous avec la Trésorerie pour trouver une solution.

8. Planning des réunions de commission pour le projet de commune nouvelle.

Le Président propose un tour de table au sujet de la commune nouvelle. Il ressort qu'il est nécessaire de relancer la dynamique après la pause estivale. Un travail doit être fait sur les projets dans la perspective de la commune nouvelle.

Le Président propose aux membres du Conseil d'ouvrir la prochaine réunion syndicale à l'ensemble des conseillers municipaux. Lors de cette réunion sera défini les projets communs prioritaires, le nom de la commune nouvelle et son emplacement.

Décision adoptée à l'unanimité. Une réunion est prévue fin septembre. La prochaine convocation sera envoyée à l'ensemble des Conseillers Municipaux des 5 communes.

9. Questions diverses :

Pas de questions diverses.

FIN DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL : 22h

Le Président,

Adrien PELLEGRINI

